

Service national universel, service civique, quelle compatibilité ?

Malgré les annonces de Gabriel Attal, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, sur la mise en place du service national universel, les contours du dispositif restent flous. Avec une question, surtout, celle de l'articulation avec le service civique.

Orlane FRANÇOIS, présidente de la Fédération des associations générales étudiantes (Fage)

Le futur service national universel (SNU) annoncé dernièrement a pour objectif d'une part de renforcer la cohésion nationale au travers du prisme des questions de mixité (comme le service civique) et des valeurs républicaines, et d'autre part d'encourager des jeunes à s'engager. Le SNU consistera en un mois obligatoire pour les jeunes de 16 ans, suivi d'un engagement sur la base du volontariat, plus long (de trois à douze mois). En juin 2019 se tiendra une phase pilote, avec trois mille volontaires, dans treize départements. La généralisation du dispositif pourrait avoir lieu en 2022-2023. Bien que le cadre soit posé, les questions du financement, du contenu des modules de la première phase et des dispositifs d'accueil de la phase d'engagement restent encore sans réponse. En juin les jeunes seront donc accueillis au sein de différentes structures d'accueil (internats, bâtiments dépendant du ministère des Armées, centres de formation...). Pour autant, la question du financement de cette

« Au-delà de l'incohérence de la notion d'« obligation » par rapport à celle d'« engagement » (avec la démarche volontaire que cette dernière suppose), la question de la capacité des structures d'accueil des jeunes est au centre des débats sur le SNU. »

phase de préfiguration se pose. En effet, la loi finance 2019 n'intègre pas, dans son « programme 163 » (« jeunesse et vie associative »), la mise en place du SNU, alors que le développement du service civique s'est vu doté de cinquante millions d'euros supplémentaires. On peut donc s'attendre à un fléchage budgétaire, initialement prévu pour le développement du service civique, vers la mise en place du SNU. Par ailleurs il existe un autre critère différentiel important : celui de la volonté d'engagement des jeunes souhaitant s'inclure dans le dispositif.

La phase « obligatoire » et ses incertitudes

Bien que les annonces de préfiguration viennent donner quelques éléments de lecture sur le contenu des deux premières semaines de la phase obligatoire, celle-ci reste pour l'instant assez opaque. Cette première phase a pour objectif de créer de la cohésion nationale, de la mixité, et de permettre une découverte théorique des différentes voies d'en-

gagement. Même si cet allongement de la Journée de défense et de citoyenneté peut avoir un réel impact positif pour les jeunes, il faut s'assurer du but et des interlocuteurs qui interviendront... Pour créer de la cohésion nationale, l'objectif prioritaire est de permettre aux jeunes d'atteindre une réelle autonomie, sociale et financière. Quant aux interlocuteurs, la question de leur diversité est prégnante. Alors qu'un encadrement très militarisé est prévu, les associations de jeunesse s'inquiètent de la manière dont vont être amorcées les questions d'accès au droit, ou encore d'insertion sociale. Là où le service civique permet aux jeunes de découvrir et de valoriser leurs compétences, d'avoir un encadrement assez individualisé ou encore d'avoir le sentiment d'accomplir une action d'utilité sociale, une mauvaise gestion de la mise en place de cette première phase de SNU viendrait à contrecourant de la volonté d'universalisation du service civique. Au-delà du service civique, la thématique de la découverte des



© UNIS-CITÉ HANDICAP

différentes formes d'engagement afin d'initier la deuxième partie de la phase obligatoire du SNU mérite que l'on s'y attarde. En effet, même si le volontariat en service civique permet un réel développement personnel autour des questions de citoyenneté et de partage, il ne s'agit pas d'en faire une voie royale. Il faut permettre aux jeunes de découvrir d'autres formes d'engagement afin de permettre un réel développement de la vie associative, à toutes ses échelles.

Les deux dernières semaines de la phase obligatoire doivent ainsi permettre une découverte « terrain » de l'engagement. Au-delà de l'incohérence de la notion d'« obligation » par rapport à celle d'« engagement », laquelle prend tout son sens dans la démarche volontaire qu'elle suppose, la question des structures d'accueil est au centre des débats.

Le chemin vers l'universalisation

L'obligation d'engagement imposée par le gouvernement repose sur un constat – les jeunes s'engageraient moins aujourd'hui qu'hier – qui est de l'ordre du préjugé : la dernière enquête de la DJEPVA ⁽¹⁾ montre en effet

Le service civique est clairement lié aux objectifs de déploiement du service national universel...

(1) Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.

(2) Voir <http://injep.fr/wp-content/uploads/2018/11/rapport-2018-15-Barometre-DJEP-VA-2018.pdf>.

(3) Conseil économique, social et environnemental.

(4) Voir www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2017/2017_14_service_civique.pdf.

qu'en 2018, 36 % des jeunes sont engagés dans une activité associative ⁽²⁾. Un chiffre en hausse depuis deux ans. Donc même si une partie des jeunes ne sont pas engagés, la dynamique va en s'améliorant.

Le SNU proposera donc une phase de découverte de l'engagement pendant deux semaines, qui se déroulera au sein d'associations, de collectivités ou de corps en uniforme. Cette phase est censée permettre l'augmentation du nombre de jeunes s'engageant notamment au sein des différentes missions de service civique. Alors que le SNU doit s'étendre, à terme, à près de neuf cent mille jeunes, la question des capacités d'accueil pour les structures se pose.

Une telle universalisation des dispositifs d'engagement tels que le volontariat en service civique suppose aussi plusieurs éléments. Le premier élément est celui du soutien financier du gouvernement pour la vie associative, indispensable pour accompagner une politique visant à créer une société d'engagement. Le deuxième élément concerne les questions de mobilité. Les jeunes participant au SNU devront l'exécuter en dehors de leur lieu d'habitation, soule-

vant donc la question de la prise en charge de cette mobilité. Sur ce point ils doivent pouvoir être accompagnés. En effet, le rapport rendu par le Cese ⁽³⁾ en 2017 ⁽⁴⁾ suggère de permettre l'autonomie des jeunes engagés en leur proposant des solutions d'hébergement et de mobilité et en garantissant un niveau minimum d'indemnisation correspondant aux minima sociaux.

Le service civique – qui doit rester une mission volontaire et ne pas constituer un travail déguisé – est ainsi clairement lié aux objectifs de déploiement du service national universel. Cependant, il met à disposition certains moyens répondant mieux aujourd'hui à ces objectifs que la proposition de SNU. A cela s'ajoutent la question du fléchage du financement lié au déploiement du service civique, celle de la capacité d'accueil des structures et de l'accompagnement vers l'autonomie du jeune. Ce service national universel ne doit donc pas dénaturer l'essence du volontariat en service civique. La Fédération des associations générales étudiantes (Fage) continuera de s'opposer à ce dispositif qui, selon elle, ne répondra en rien aux objectifs fixés. ●